

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 02 Jun 2005  
Rue de Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

Monsieur Jacques LEFERE  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux (convention) - Régime 1  
----- Unité de formation : INFORMATIQUE : INTRODUCTION PC (CONVENTION:C.P.N.A.B.)  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION  
Code Référence : 756098U21V2  
Domaine : 709 Economie-SE:informatique

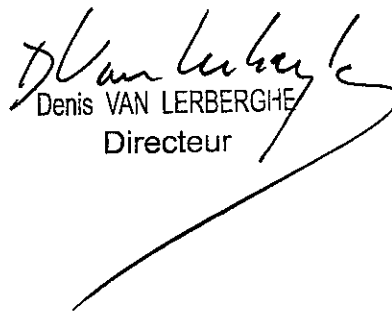
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation  
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann

  
Denis VAN LERBERGHE  
Directeur

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Stéphane Abrassart ou Carine Cacheux (02/690.87.11 ou 02/690.87.10)

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE: INTRODUCTION PC**

**(Convention : C.P.N.A.E.)**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 75 60 98 U 21 V2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du *21/04/05*  
sur avis conforme de la Commission de concertation

# INFORMATIQUE : INTRODUCTION PC

(Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

## 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant de se familiariser à l'environnement d'un P.C. dans des travaux liés à la bureautique.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Conformément à l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou réglementaires.

Dans le cadre de cette unité, les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique	CT	S	03
3.2. Part d'autonomie		P	01
Total des périodes			04

#### **4. PROGRAMME**

L'étudiant sera capable de mettre en œuvre des savoir-faire de base :

- ◆ décrire le schéma non détaillé d'un ordinateur (unité centrale, entrées / sorties) ;
- ◆ utiliser les périphériques tels que clavier, souris, écran, imprimante, lecteur de disquettes, lecteur de CD Rom ;
- ◆ définir le rôle du système d'exploitation ;
- ◆ différencier les SOFTWARE : « programmes système » et « applications » ;
- ◆ établir des critères de choix : hardware et software ;
- ◆ citer les modes de communication : réseaux, Internet et e-mail;
- ◆ configurer le clavier ;
- ◆ configurer la souris ;
- ◆ comprendre le rôle des périphériques courants ;

#### **5. CAPACITES TERMINALES**

L'étudiant sera capable :

*face à un système informatique connu,  
en respectant les règles d'utilisation du matériel,,  
en utilisant les commandes appropriées,  
à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités élémentaires reprises au  
programme du cours de l'U.F. considérée,*

- ◆ d'utiliser, de configurer et de comprendre le rôle des différents périphériques vus au cours ;

#### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra prouver une expérience actualisée et professionnelle dans l'utilisation d'un logiciel d'exploitation de type Windows.

#### **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Conformément aux dispositions de la convention, un étudiant par poste de travail et un maximum de 15 étudiants par groupe.

**UNITES DE FORMATION CONVENTION (C.P.N.A.E.) approuvées par la Commission de concertation de**

**de codes provisoires à codes provisoires**

Code de référence régime 1 provisoire	N° du domaine	Intitulé	Code de référence régime 1 provisoire	N° du domaine	Intitulé
---------------------------------------	---------------	----------	---------------------------------------	---------------	----------

**Pour le système d'exploitation**

75 60 98 U 21 V2	709	INFORMATIQUE: INTRODUCTION PC (Convention : C.P.N.A.E.)	75 60 98 U 21 V1	709	INFORMATIQUE: INTRODUCTION PC (Convention : C.P.N.A.E.)
------------------	-----	---	------------------	-----	---